

AXE 4

l'accès aux soins.

Garantir un parcours de soins adapté à chaque étape du vieillissement et de la perte d'autonomie (applicable aux patients présentant un handicap, malades...).

1. Institutions concernées :

Ministère de la Santé et de la Prévention, Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), Agences Régionales de Santé (ARS), Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Union Régionale des Professions de Santé (URPS) et praticiens libéraux, établissements de santé privés ou publics, Etablissement Médico-sociaux (EMS).

2. Problématiques à résoudre :

Selon le ministère de la santé et de la prévention, les personnes dépendantes représentent 8% des plus de 60 ans et 20% des plus de 85 ans avec près de 1,2 millions de personnes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)¹. Les personnes âgées en perte d'autonomie pourraient être 4 millions en 2050 [151]. A cela s'ajoute, les personnes présentant un handicap de moins de 60 ans. La loi de 2005 sur l'accessibilité, la création de maison de santé et le regroupement de praticiens permettent d'accueillir de plus en plus de personnes âgées présentant des handicaps liés à la mobilité et à la sensorialité. Il peut toutefois exister une prise en charge particulière en lien avec les causes de la perte de l'autonomie que sont les maladies neurodégénératives, les polymédications, les maladies psychiatriques et le cumul des pathologies. L'exercice du chirurgien-dentiste doit pouvoir se faire de façon variée :

- Cabinets mobiles pouvant se déplacer au plus près du patient peu mobilisable.
- Possibilité de prise en charge du transport sanitaire.

¹ Communication du ministère de la Santé et de la Prévention : Personnes âgées – les chiffres clés : [https://sante.gouv.fr/archives/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-veillissement/article/personnes-agees-les-chiffres-cles#:~:text=La%20majorit%C3%A9%20des%20personnes%20%C3%A2g%C3%A9es,ans%20sur%205%20\(20%25\)](https://sante.gouv.fr/archives/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-veillissement/article/personnes-agees-les-chiffres-cles#:~:text=La%20majorit%C3%A9%20des%20personnes%20%C3%A2g%C3%A9es,ans%20sur%205%20(20%25).). (page consultée le 28/11/2023).

- Unités dédiées au sein des EHPAD, les établissements de santé (en lien avec le recrutement des praticiens hospitaliers) ou dans des structures spécialisées libérales.
- Hiérarchisation des compétences avec un vrai guide de solutions pour les aidants familiaux.

3. Exemples sur lesquels s'appuyer :

- Le Breizh Bucco-Bus, est un cabinet dentaire dans un camion permettant d'apporter des soins bucco-dentaires aux personnes âgées hébergées en établissement médico-social dans le Finistère².
- Un jeune chirurgien-dentiste a développé un cabinet dentaire se déployant au domicile des patients dépendants ou des structures partenaires³. L'exercice se fait en activité libérale ce qui est nouveau et risqué financièrement. La pratique semble répondre à une demande de plus en plus importante.
- La CNAM a initié une action « aller vers » dans la nouvelle convention favorisant les interventions en dehors du cabinet du praticien libéral.

PROPOSITION 13 :

Financer par le biais d'aide à l'investissement, des cabinets mobiles ou spécialisés, libéraux, associatifs ou issus d'établissements de santé par le biais de l'ARS ou de la CNAM. Cette aide pourrait être calquée sur l'aide à l'installation dans les zones très sous-dotées de la nouvelle convention dentaire.

Il convient de définir un temps d'exercice minimum sous forme de critères de prise en charge de patients dépendants, permettant de débloquer l'aide répartie à l'installation et lors de la 3^{ème} année après celle-ci.

PROPOSITION 14 :

Développer des unités dentaires de proximité au sein de centres hospitaliers ou d'établissements médicosociaux permettant une prise en charge territoriale des patients ne pouvant être pris en charge par un chirurgien-dentiste en premier recours. Ces cabinets dentaires doivent être adaptés à la perte d'autonomie en pouvant accueillir des brancards, fauteuils... Cette action doit se faire en parallèle du

² Présentation du dispositif par la fondation ILDYS, porteuse du projet : <https://www.ildys.org/le-breizh-bucco-bus-un-projet-unique/> (page consultée le 28/11/2023).

³ Présentation du cabinet dentaire à domicile : <https://dr-bru-laura.chirurgiens-dentistes.fr/> (page consultée le 28/11/2023).

recrutement de praticiens hospitaliers et du renforcement de la spécialisation en Médecine Orale Adaptée (MOA).

PROPOSITION 15 :

Favoriser les initiatives :

- En simplifiant les conventions d'exercice à l'extérieur du cabinet du chirurgien-dentiste,
- En communiquant sur la possibilité d'utiliser les transports sanitaires,
- En étendant et en précisant l'application des suppléments dits « handicaps » prévus dans la convention dentaire pour les personnes âgées malades et/ou fortement handicapées.
- En réformant la limitation du nombre d'exercice.

L'ensemble des structures institutionnelles que ce soit la CNAM ou l'ONCD doivent s'adapter aux conséquences du vieillissement et à la volonté d'« aller-vers ».

4. Bénéfice attendu pour le patient :

faciliter, anticiper et développer la prise en charge des patients dépendants en leur permettant d'être soignés. Ce sont des mesures de ré-inclusion.

5. Impact économique :

- Aide de 50000 euros à l'installation pour des praticiens s'engageant à développer un cabinet mobile ou une spécialité dans un cabinet libéral sur la base de critères de prise en charge de patients présentant un handicap, âgés dépendants ou malades (cancérologie, maladies rares...).
- Financement de structures de proximité dans les EHPAD ou au sein d'établissements de santé par les ARS sur des Fonds d'Intervention Régionaux avec recrutement de praticiens hospitaliers spécialisés.

6. Mise en œuvre :

- Extension des dispositifs d'installation dans les zones très sous dotées à des praticiens prenant en charge, sur critères, des patients dépendants, malades ou présentant un handicap.
- Volonté de la profession et des institutions.